

# Projet d'une jetée à la Gravelette (1874 - 1914)

Il est toujours très agréable de descendre jusqu'à la paisible anse de la Gravelette. Faire une pause le long du chemin, assis sur de gros galets bien exposés. Pendant la belle saison, on peut apercevoir dans cette petite crique, les bateaux de quelques pêcheurs. Il y a une centaine d'années, les marins-pêcheurs de Jobourg ont voulu y faire construire une jetée.

## L'état des lieux à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

L'anse de la Gravelette est limitée au nord par la falaise, à l'ouest par les rochers de Sainvy et à l'est par la pointe de Courcoeur. Des apports de gros galets et de sable ont formé au fond de cette crique une petite grève.



*La Gravelette limitée à l'est par la pointe de Courcoeur.*

En 1875, deux bateaux de pêche s'abritent à la Gravelette.

Nom du bateau	Année et lieu de construction	Tonnage	Patron	Hommes d'équipage
La MARIE-JOSEPHINE	1853 à Cherbourg	1,31	Pierre Constant LECOSTEY, 47 ans	4
Le PERE ET FILS	1865 à Cherbourg	1,47	Thomas Charles Antoine MAUGER, 34 ans	4

Pendant les mortes-eaux, ces pêcheurs peuvent échouer leurs bateaux sur la grève. Mais en vives-eaux, la laisse de haute mer atteignant le pied de la falaise, tout échouage est alors impossible et les bateaux doivent être tenus à flot ou bien échoués dans la crique voisine de Moncaneval.

Homards, crabes et poissons constituent le lot quotidien de la pêche. Notons également que les pêcheurs de Jobourg ne se livrent pas exclusivement à cette activité : ils sont en même temps cultivateurs.

### Une première demande en 1874.

Par une pétition du 2 août 1874, le conseil municipal de Jobourg demande la création d'un petit port de pêche à l'anse de la Gravelette. Le 21 janvier 1875, un ingénieur des Ponts et Chaussées dresse un plan général de l'anse et un plan de la jetée demandée. Elle partirait des rochers que l'ingénieur nomme « Rochers de la Gravelette », mais appelé communément « Rochers de Sainvy ».



Plan de l'anse montrant l'emplacement de la jetée envisagée -1875.

La jetée mesurerait environ 25 mètres de long, 7 mètres 20 de haut, 7 mètres 20 de large à la base et 3 mètres 60 de large au sommet. Le niveau bas de la jetée correspondrait aux basses mers de mortes-eaux et le niveau haut aux hautes mers de vives-eaux.



Plan de coupe de la jetée demandée -1875.

Dans un rapport daté du 15 mars 1875, ce même ingénieur des ponts et chaussées estime le coût de la jetée à 12000 francs, dépense démesurée au regard du petit nombre de marins inscrits sur la commune de Jobourg. De plus l'anse est inaccessible aux charrettes. Les transports de varech et de poissons ne peuvent s'effectuer alors qu'à dos d'homme ou de cheval. En conclusion, l'ingénieur juge inutile toute amélioration du petit port naturel de la Gravelette tant que la commune de Jobourg n'en aura pas facilité l'accès.

## La pétition de 1892.

En 1892, le syndic des gens de mer d'Omonville-la-Rogue recense à la Gravelette trois bateaux de pêche. Ils jaugeent 5 tonneaux 57 et embarquent douze hommes d'équipage. Ils se nomment la MARIE, la VIRGINIE et le VOYAGEUR.

Nom du bateau	Année et lieu de construction	Tonnage	Patron	Hommes d'équipage
La MARIE	1883 à Omonville	1,76	Charles Auguste SANSON, 34 ans	4
La VIRGINIE	1888 à Barfleur	1,90	Thomas Charles Antoine MAUGER, 51 ans	4
Le VOYAGEUR	1892 à Barfleur	1,91	Jules Léon MAUGER <sup>1</sup> , 26 ans	4

ARMEMENT A LA PÊCHE DU POISSON FRAIS. PORT Cherbourg.

En date du 13 juillet 1892, n° 223

"Le Voyageur, Bateau"

(BATEAU non ponté)

Immatriculé à Cherbourg, n° 487, n° 1453

RÔLE D'EQUIPAGE dudit bateau construit en 1892 à Barfleur, du port de 1,91 tonneaux, appartenant à M.<sup>rs</sup> Mauger, Jules Mauger, armé à Cherbourg, commandé par le patron Mauger, pour faire la pêche du poisson frais pendant une année.

DÉPÔTS DU RÔLE.	SIGNATURE.
Déposé le 18	
Révisé le 18	
Déposé le 18	
Révisé le 18	
Déposé le 18	
Révisé le 18	

Extrait du rôle d'équipage du VOYAGEUR – 1892.

Le 6 novembre 1892, le maire de Jobourg M. Constant Lecostey, les conseillers municipaux et les marins-pêcheurs de Jobourg adressent une pétition au préfet et aux conseillers généraux de la Manche. 66 personnes la signent dont 34 de Jobourg, 20 d'Auderville et 12 de Saint-Germain-des-vaux. Ils demandent la création d'un port à la Gravelette.

<sup>1</sup> Fils de Thomas Charles Antoine MAUGER.

« Messieurs,

*Les soussignés, maire, conseillers municipaux, marins-pêcheurs et autres ont l'honneur de vous soumettre la présente pétition qui a pour but de solliciter votre bienveillance en vue de la construction d'une digue qui assurerait à plusieurs bateaux de pêche un abri qu'ils n'ont pas.*

*De Goury à Diélette, sur toute la côte sud de la Hague, il n'y a pas un coin où un bateau de pêche puisse se mettre à l'abri contre les vents du large. Il y a cependant, à Jobourg et à Herqueville, 8 à 10 bateaux et il y en aurait sûrement bien davantage s'il y avait sur cette côte un petit port où les bateaux seraient en sûreté.*

*A l'heure actuelle, les pêcheurs sont exposés, tous les matins à trouver leurs bateaux au plein. Il fait beau le soir : les bateaux sont laissés à flot. Une tempête du large s'élève dans la nuit et, le lendemain matin, les bateaux jetés sur les rochers par la violence du vent, sont en miettes. La chose, du reste, est arrivée plusieurs fois.*

*Les bateaux de Goury, qui, à chaque instant, viennent tendre leurs filets dans l'anse de Vauville, seraient à certains moments très heureux de trouver, eux aussi, un abri sur nos côtes. Il arrive fréquemment qu'avec de grands vents d'ouest ou nord-ouest leurs filets restent tendus plusieurs jours, et souvent même, faute d'un refuge sur notre littoral, ces filets sont perdus. Voici comment avec les vents en question, les bateaux se rendraient facilement de Goury aux filets, mais ils ne pourraient retourner à Goury. Donc les filets restent là. Avec le petit port demandé les filets pourraient être ramassés et bateaux et filets seraient mis en sûreté dans le port en attendant le beau temps pour retourner à Goury.*

*D'après nous, Messieurs, on pourrait relativement à peu de frais, établir un abri pour tous ces bateaux. Nous avons sous Jobourg une petite baie nommée la Gravelette où avec une digue de 30 à 40 mètres on construirait un petit port de pêche admirable.*

*Presque à l'entrée de cette baie se trouvent les rochers les Brequets à l'abri desquels les bateaux pourraient mouiller en attendant l'heure de la marée pour entrer aux ports. »*



*Les Brequets.*

## Trop coûteux.

Même si elle reconnaît la situation difficile dans laquelle se trouvent les pêcheurs de Jobourg, l'administration ne répond pas favorablement à cette pétition. Une lettre des Ponts et Chaussées datée du 17 janvier 1893 expose les raisons de ce refus.

Tout d'abord, la construction de l'ouvrage présenterait de grandes difficultés d'exécution et coûterait fort cher. En effet, l'anse de la Gravelette est située au pied d'une falaise de 90 mètres de hauteur et on ne peut y accéder que par des sentiers à peine tracés et praticables tout au plus à des piétons. Dans ces conditions, tous les matériaux nécessaires à l'exécution du travail devraient être approvisionnés par mer au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La dépense qu'entraînerait l'exécution d'un pareil travail ne paraît pas en proportion des intérêts mis en jeu. Il n'y a en 1892 à la Gravelette que 3 bateaux de pêche.

Deuxièmement, les pétitionnaires semblent croire que le nombre de bateaux augmenterait si l'abri était plus convenable. L'administration en doute car, à Goury par exemple, où les marins ont toutes facultés pour exercer leur industrie, le nombre des pêcheurs et des bateaux diminue plutôt qu'il n'augmente.

Enfin, une cale d'échouage sera bientôt achevée dans la crique du Houguet à Herqueville, à moins de 3 km de la Gravelette. En cas de mauvais temps, les pêcheurs de Jobourg pourront s'y réfugier et y échouer leurs bateaux.



*La cale du Houguet sur la commune d'Herqueville.*

## Trois nouvelles demandes du conseil municipal.

En 1912, on recense à la Gravelette trois bateaux de pêche.

Nom du bateau	Année et lieu de construction	Tonnage	Patron	Hommes d'équipage
Le VOYAGEUR	1892 à Barfleur	1,91	Gustave Charles MAUGER <sup>2</sup> , 43 ans	3
La JOSEPHINE	1907 à Cherbourg	1,21	Hyacinthe Auguste Marie SANSON <sup>3</sup> , 27 ans	2
Le SAINT-LOUIS	1907 à Cherbourg	1,12	Armand Auguste CAUVIN, 29 ans	2

<sup>2</sup> Fils de Thomas Charles Antoine MAUGER, précédemment cité.

<sup>3</sup> Fils de Charles Auguste SANSON, précédemment cité.

Au début du vingtième siècle, le conseil municipal de Jobourg sous la présidence de M. Constant Lecostey<sup>4</sup>, renouvelle à trois reprises sa demande de créer une jetée à la Gravelette : le 17 février 1901, le 5 avril 1908 et le 29 juin 1913.

En 1913, le conseil municipal composé de Mrs Audoire, L. Heleine, Avoine, C. Lecostey, Lecarpentier, J. Lecostey, Alb. Heleine, J. Mauger, Th. Lecostey et A. Gosselin explique ainsi ses motivations :

*“Les pêcheurs de la commune n'ont qu'une seule baie - La Gravelette – où ils puissent remiser leurs bateaux. Cette baie ouverte aux vents de sud n'offre aucun abri en cas de mauvais temps et les matelots sont obligés de tirer leurs bateaux à sec, ce qui leur fait perdre beaucoup de marées.*

*Cette baie est la plus avantageuse qu'il existe le long de la côte ; il suffirait pour la rendre sûre de faire une petite jetée partant au-dessus du point vulgairement appelé ruet de Sainvy et se dirigeant vers le bec des Court Queuzes. Cette jetée, si elle avait seulement 20 mètres de longueur, donnerait une sécurité aux marins et leur permettrait même en mauvais temps de laisser leur bateaux à flot se trouvant alors abrités contre les vents de sud. L'ouest de la baie est naturellement protégé par une double ligne de rochers insubmersibles.*

*Le conseil en outre prend l'engagement, s'il est donné suite à ce vœu de rendre praticable dans la suite le chemin conduisant à la Gravelette.”*



*Les rochers de Sainvy bordent la Gravelette à l'ouest.*

Le conseiller général du canton de Beaumont-Hague, Albert Le Moigne<sup>5</sup>, fait suivre tous ces vœux au conseil général de la Manche. La commission « Chemins de Fer et Ports » rédige à chaque fois un rapport dont les conclusions sont adoptées lors des séances du 20 août 1901, du 8 septembre 1908 et du 9 septembre 1913.

---

<sup>4</sup> M. Constant Lecostey fut maire de Jobourg de 1892 à 1929.

<sup>5</sup> Albert Le Moigne fut conseiller général du canton de Beaumont-Hague de 1886 à 1930 et il présida le conseil général de la Manche de 1922 à 1930.

M. Dumoncel, au nom de la Commission des Chemins de fer et Ports, donne lecture du rapport suivant :

Hàvre  
de  
La Gravelotte.  
(Commune  
de Jobourg).  
—  
Construction  
d'une jetée.

Messieurs, notre honorable collègue, M. Le Moigne, a émis le vœu suivant :

Vœu demandant qu'une jetée de vingt mètres environ soit érigée au hàvre de La Gravelotte (commune de Jobourg).

Des études ont été demandées à ce sujet par le Conseil municipal. La baie de La Gravelotte est très bien située et présenterait une grande sécurité si le travail très modeste que l'on demande était exécuté.

Votre commission des Chemins de Fer et Ports est d'avis de renvoyer le vœu de notre honorable collègue à l'Administration compétente avec avis favorable.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

*Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil général de la Manche lors de sa séance du 8 septembre 1908.*

## **Le projet est définitivement abandonné.**

La jetée demandée étant moins longue (20 mètres au lieu de 30 mètres en 1892), le coût du projet se réduit. Mais, le 28 novembre 1913, l'ingénieur des Ponts et Chaussées émet encore beaucoup de réserves.

*« L'abri que donnerait une jetée de 20 mètres de long procurerait-il bien le résultat qu'en attendent les pêcheurs ? Il est permis d'en douter. Par vents de sud-ouest, il se produirait un ressac très violent et vu la faible longueur de l'ouvrage on ne saurait affirmer que les bateaux seraient abrités suffisamment. D'autre part, (...) le mètre courant de jetée en ce point ne reviendrait pas à moins de 1200 francs, c'est donc une dépense de 24000 francs qu'il faudrait faire. Elle est hors de proposition avec les résultats à obtenir.*

*Il convient de remarquer qu'actuellement les bateaux de Jobourg se mettent l'hiver à l'abri au Houguet où une petite cale avec cabestan a été établie : l'abri du Houguet est à 2 km de distance au sud de la Gravelette.*

*Nous sommes d'avis qu'il n'est pas possible pour les raisons ci-dessus énoncées d'émettre un avis favorable à la demande présentée.»*

On vient de le voir, toutes les demandes successives de créer une digue à la Gravelette ont été rejetées. Les Ponts et Chaussées n'ont jamais manqué d'arguments pour se justifier. L'anse de la Gravelette demeurera donc telle qu'elle est aujourd'hui.

Nicolas Lecouvey.

### Sources

- (1) Archives départementales de la Manche à Saint-Lô.
  - Côte 4 S Cherbourg 319 : Port Racine, Herqueville, Jobourg entretien, construction et réparation des sites.
  - Côte 4 S Cherbourg 434 : Vœux divers tendant à l'amélioration des ports de la partie du littoral située à l'ouest de Cherbourg.
  - Procès-verbaux des délibérations du conseil général de la Manche. Années 1901, 1908 et 1913.
- (2) Service historique de la défense à Cherbourg.
  - Rôles des désarmements 1876 : numéros 162 et 268.
  - Rôles des désarmements 1893 : numéros 93, 229 et 279.
  - Rôles des désarmements 1912 : numéros 22, 172 et 229.
- (3) Registre des délibérations du conseil municipal de Jobourg de 1908 et 1913.